

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

Séance du 31 janvier 2012

L'an deux mille douze

et le 31 janvier,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

**PRESENTS** : M. VULPIAN Claude – **MAIRE**

M. SAMBAIN Maurice - Mme LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique – Mme EYRAUD Marlène – M. PETITJEAN Daniel - Mmes HENRY Mireille – GILLES Christine – M. VULPIAN Patrice - **ADJOINTS**

Mmes LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BARBE Paul - BERNOT Georges - NIOX Christian - TARDIEU Jean-Luc - Mme AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - JACQUOT Rémy – Mmes FARENQ Jeanine – BOUYA Corine - de CHAZERON FELICI Nathalie - M. POOS Julien - Mme CUCCIA Andrée – M. BONO Guy – Mme MICHEL Françoise – MM. LE PALABE David - SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : M. TOSI Michel – Mme IBANEZ-QUENIN Stéphanie – Melle AMBROSIO Angélique

**ABSENTS EXCUSES** : M. BERTON Christian - Melle ARROUCHE Mounia

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**N° 17/12 - Annulation de la vente du lot 47 en Zone Artisanale du Salat à l'entreprise Master System et revente à M. SCHNEIDER Société PPTI**

M. BERNOT rappelle que par délibération n° 61/09 du 28 mai 2009, la Commune s'était engagée à vendre à l'entreprise Master system représentée par M. PAGLIA le lot 47 de la Zone Artisanale du Salat, tranche III. Il s'agit d'un terrain de 797 m<sup>2</sup> sur lequel M. PAGLIA avait l'intention d'installer son bureau d'étude en automatisme et informatique industrielles.

Par courrier en date du 2 mai 2011 reçu en mairie le 3 mai 2011, l'entreprise Master system représentée par M. PAGLIA renonce à l'acquisition du lot 47.

La Commune souhaite donc réattribuer ce lot ainsi laissé libre à M. SCHNEIDER société PPTI afin d'y implanter son activité de métallurgie.

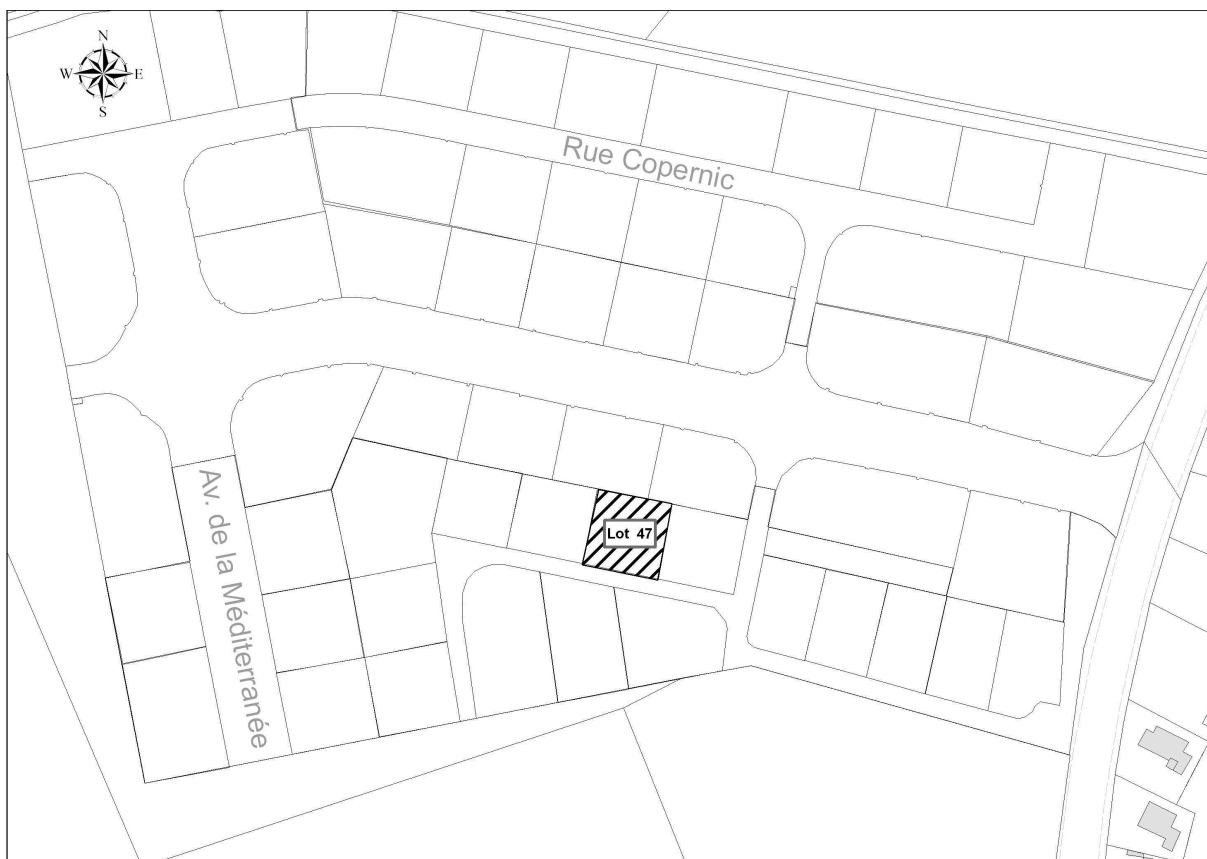
Vu l'avis des domaines du 23 Janvier 2012 confirmant la valeur vénale du lot n°47 à 39 850 € HT, soit 50 € HT le mètre carré ;

Vu le mail d'accord de l'acquéreur sur les conditions de vente en date du 24/01/2012,

En conséquence, M. BERNOT demande à l'assemblée de bien vouloir :

- approuver l'annulation de la vente du lot 47 de la Zone Artisanale du Salat à l'entreprise Master System représentée par M. PAGLIA,
- approuver la vente du lot n° 47 d'une superficie de 797 m<sup>2</sup> à M. SCHNEIDER, ou toute personne morale s'y substituant, pour un montant de 50 € HT / m<sup>2</sup>, soit 39 850 € HT payable à la signature de l'acte ; la présente mutation entre dans le champ d'application de la TVA : le prix de vente devra être mentionné TTC dans l'acte authentique,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

M. SCHNEIDER aura 6 mois pour signer l'acte de vente à compter de la date du présent Conseil. Passé ce délai, la Commune se réserve le droit de réattribuer ce lot.



Ouï le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 31 janvier 2012.

LE MAIRE